

## PARTICIPER D'UNE NOUVELLE ÉTAPE DE LA DÉCENTRALISATION

par **Jacqueline MENGIN**

(Présidente de la FONDA)



*Démocratie locale,  
démocratie de proximité...  
Ces concepts sont aujourd'hui  
à l'ordre du jour  
et très largement utilisés.  
Ils recouvrent en fait  
la question des territoires  
et de l'organisation  
territoriale.*

Le territoire n'est plus un simple découpage administratif, il est un espace de mobilisation de l'ensemble des acteurs qui ont une volonté commune d'en valoriser les ressources, de travailler à la cohésion et au développement d'une véritable société locale.

Il est le lieu où se fait la réponse aux demandes sociales (création de services, problèmes de concurrence...), il est le premier lieu d'identité et, par les associations, de création de groupes d'appartenance autour de projets insérés dans un territoire, enfin c'est le lieu de la refondation de la citoyenneté et de la démocratie.

Depuis les premières lois de décentralisation, on voit l'importance accordée aux territoires et à la ressource qu'ils représentent, comme alternative et solution face à la désaffectation du politique et à la nécessité de rapprocher le citoyen du politique, comme lieu de la recréation possible de la citoyenneté, d'une implication réelle dans la vie collective, comme moyen de renforcer la démocratie.

Les associations participent de ce processus à travers trois fonctions essentielles : elles contribuent à la modernisation des territoires par la création d'activités innovantes (elles sont à l'origine de nombreux services de proximité) ; elles sont créatrices de lien social ; elles sont motrices de démocratie locale.

Elles se situent en outre comme acteur à part entière dans les nouveaux dispositifs, le meilleur exemple en étant la LOADDT : cette loi prévoit explicitement la constitution de Conseils de développement qui doivent réunir les acteurs locaux, y compris les associations.

Le contexte ne s'en est pas moins vu complexifié, avec de multiples niveaux institutionnels, un empilement et une nouvelle répartition des compétences, un chevauchement des territoires qui ont brouillé les modes d'actions.

C'est dans ce contexte institutionnel modifié et dans cet espace nouveau, que les associations déploient leurs activités.

**Pour elles, la question est en fait la suivante : dans quel territoire œuvrer ?**

Le débat sur l'avenir de la décentralisation à l'Assemblée nationale le 17 janvier 2001 a bien montré à la fois la prise de conscience de la nécessité d'une simplification d'un mode organisationnel devenu trop complexe et d'une meilleure lisibilité de l'action des différents acteurs, ainsi que la volonté de rénover les institutions locales grâce à un renforcement de la coopération entre ses différents échelons, d'approfondir la démocratie locale et de progresser dans la démocratie participative.

**Mais que recouvrent réellement ces termes de démocratie locale, démocratie participative pour les associations ?**

C'est la question de leur représentation au niveau local qui est posée. Il s'agit de profiter des réformes liées à la démocratie locale pour renforcer la crédibilité des pratiques associatives.

Les associations doivent rendre lisible dans l'espace public la réalité de leurs actions : il faut trouver des formes de contractualisation et les moyens de l'évaluation pour asseoir la crédibilité des interventions. Elles doivent aussi coordonner les analyses, propositions voire actions des divers secteurs associatifs liés au développement, afin de faire entendre une parole publique commune dans un certain nombre de domaines.

(...) Suite en page 2

### STRUCTURATION RÉGIONALE DE LA CPCA (3-7)

- > Renouveau des CESR :  
représentation associative renforcée ?
- > La parole aux acteurs :  
interview de deux CPCA régionales :  
Ile de France et Bourgogne.
- > Carte de France des CPCA régionales

### DOSSIERS D'ACTUALITÉ (8-11)

- > Le partenariat " pouvoirs publics - associations " dans les territoires
- > Le FNDVA
- > Le projet de loi sur la démocratie de proximité
- > Regard sur le département

## **PARTICIPER D'UNE NOUVELLE ÉTAPE DE LA DÉCENTRALISATION**

par **Jacqueline MENGIN**, Présidente de la FONDA

(...)

Les associations l'ont bien compris : la structuration régionale qui est en marche, avec la constitution des CPCA régionales (une en mai 2000, 16 un an plus tard), le montre.

Lors de notre première journée nationale des CPCA régionales, le 9 décembre 2000, les participants avaient déjà reconnu la nécessité de clarifier les différents niveaux de représentation associative, d'examiner la légitimité des représentations et s'étaient déclarés prêts à s'engager afin que les représentations associatives au sein des CESR, CRES, commissions des politiques régionales soient fondées sur de véritables mandats démocratiques et non des mandats de personnes.

**Cette structuration régionale correspond à une nécessité d'une plus grande visibilité, représentativité et légitimité.**

Elle permet aux CPCA régionales de se positionner en tant qu'interlocuteur légitime de l'Etat au niveau déconcentré et des collectivités territoriales : on le voit bien avec la déclinaison territoriale de la Charte d'engagements réciproques Etat- associations déjà en cours dans certaines régions.

Elle permet aussi de prétendre à une plus grande légitimité dans les instances de consultation et de concertation régionales.

Le nouveau décret sur le renouvellement des CESR le 30 octobre prochain, qui donne une place plus importante aux associations, s'inscrivant par là dans la lignée des engagements de la Charte du 1er juillet, introduit une déconcentration de la procédure : c'est là que se jouera aussi la reconnaissance des CPCA régionales, dans une relation directe aux Préfets de Région.

Dans le domaine de l'économie sociale, là aussi, grâce à la structuration des CPCA régionales, on pourra tendre vers une réelle représentation associative: le A de GRCMA (CRES) correspondant à terme à la CPCA.

Cependant, d'une manière générale, une réelle représentation associative reste encore une garantie à apporter par les associations à ses différents partenaires et figure d'ailleurs au rang des engagements pris lors de la signature de la Charte du 1er juillet. Les mandats associatifs sont dans l'ensemble peu remis en cause. Il va s'agir de développer une véritable culture du mandat. Cela implique des responsabilités particulières pour les CPCA régionales.

Pour représenter la complexité et la diversité du territoire et avoir l'autorité nécessaire, **les associations doivent inventer des formules de représentation réellement démocratiques** et des règles de fonctionnement commun démocratique avec de véritables débats, des formules de représentation adaptées à chaque territoire, et de compte rendus de mandat qui nourrissent la réflexion et des prises de position communes.

**Il s'agit là d'une nouvelle culture qu'imposent les territoires aujourd'hui et d'un défi pour la crédibilité et l'efficacité de l'action des associations.**

Enfin, dans ce nouveau contexte privilégiant les politiques contractuelles, liant l'Etat et les collectivités locales dans un nombre grandissant de domaines, il s'agit aussi pour les associations de trouver leur place: ni instruments, ni auxiliaires des pouvoirs publics,

**comment trouver, au sein de ces dispositifs contractuels, une place qui préserve l'indépendance des associations, leur créativité et leur liberté ?**

Les défis ne se situent bien sûr pas exclusivement du côté des associations :

Pour l'Etat au niveau local et pour les collectivités locales, il s'agit de montrer que l'utilisation de ces concepts de démocratie locale, démocratie de proximité, démocratie participative ne relève pas d'une simple mise en scène, mais d'une véritable volonté d'associer la société civile et donc le monde associatif à la définition, à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques les concernant.

Il s'agit aussi pour l'Etat et les collectivités locales de soutenir et d'encourager les dynamiques d'innovations dont sont porteuses les associations et, à travers elles, les citoyens ; et qui donc font vivre cette démocratie locale appelée de leurs vœux.

Il doit mettre à disposition les moyens techniques, financiers et humains nécessaires au maintien, au développement et au renouvellement de la participation, par exemple pour permettre aux Conseils de développement d'assurer leur mission, être une instance de participation et non de pure consultation formelle. Il s'agit en fait de créer un pôle spécifique d'animation et d'ingénierie du développement local participatif. L'Etat, la région, le département, la structure de gestion du pays ou de l'agglomération, voire les communes doivent y contribuer.

Cependant, si le territoire représente bien des avantages et des opportunités, il convient de faire attention à ne pas lui accorder toutes les vertus et à penser qu'il pourra, à lui seul, régler tous les problèmes. De même il faudrait veiller à ne pas enfermer le territoire sur le local. A cet égard, les associations ont des avantages puisqu'elles fonctionnent généralement en réseaux multiples régionaux, nationaux, européens, internationaux, qui nourrissent aussi la vie locale.

Toutes ces questions, nous les aborderons aussi et plus en profondeur lors de notre journée nationale des CPCA régionales, fixée au 8 décembre prochain, qui nous permettra de dresser un état des lieux de la structuration régionale et des représentations associatives, d'évoquer la déclinaison territoriale de la Charte d'engagements réciproques et d'aborder la question des politiques territoriales et de ses enjeux pour les associations.

## RENOUVELLEMENT DES CONSEILS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX RÉGIONAUX (CESR) : UNE REPRÉSENTATION ASSOCIATIVE RENFORCÉE ?

*Le renouvellement des CESR  
aura lieu le 30 octobre prochain.  
Un nouveau décret est paru  
à cette occasion, le 5 août dernier  
(JO n°180, page 12753),  
qui introduit une déconcentration  
de la procédure (ce sera donc aussi là  
que se jouera la reconnaissance  
des CPCA régionales,  
dans une relation directe au Préfet).*

La CPCA et plus généralement les associations peuvent se réjouir de ce décret, puisque le 3<sup>ème</sup> collège, qui non seulement change de dénomination pour citer expressément les associations ; "représentants des organismes et associations concourant à la vie collective de la région", comprendra désormais 30% de l'effectif total des 3 collèges (contre 25% jusqu'à présent). L'instruction mentionne la nécessité de mieux prendre en compte l'importance croissante des associations dans la mise en œuvre des politiques publiques en renforçant le poids relatif du 3<sup>ème</sup> collège et en accordant une place plus significative aux associations au sein de ce collège.

**Elle mentionne explicitement que l'augmentation du nombre de membres de ce 3<sup>ème</sup> collège doit prioritairement bénéficier aux associations.**

**La CPCA aurait cependant souhaité que soit instaurée une stricte parité entre les trois collèges** (dans le décret actuel : 35% pour les deux premiers et 30% pour le troisième), à savoir au moins 33% du total des membres de ces trois collèges. Cela aurait été pleinement justifié eu égard à la place des associations aujourd'hui dans la société et à la reconnaissance de leur rôle par les autres acteurs sociaux. D'ailleurs ceci se serait inscrit dans la lignée de l'engagement pris dans la Charte d'engagements réciproques Etat- associations le 1er juillet dernier (point 3.4) de "favoriser la représentation des associations dans les instances consultatives et les mécanismes de concertation en fonction des compétences et de la représentativité de celles-ci au niveau national et local" et aurait donc constitué une application concrète des principes énoncés dans cette Charte.

**Les CPCA régionales, en tant que représentantes des associations, sont des interlocutrices, non exclusives, mais premières.**

La CPCA nationale a rappelé auprès de ses partenaires institutionnels la légitimité des CPCA régionales à être consultées, ceci s'inscrivant d'ailleurs dans la droite ligne de la Charte Etat- associations du 1er juillet et permettant de tendre vers un certain équilibre entre les différents secteurs de la vie associative. La CPCA a aussi coopéré avec le Cabinet de Mme Elisabeth Guigou, à l'élaboration d'une note aux Préfets sur les relations Etat - associations mentionnant explicitement que le processus de consultation devra s'appuyer notamment sur les CPCA régionales.

Lors de la première réunion nationale des CPCA régionales qui s'était déroulée le 9 décembre 2000, un premier état des lieux de la représentation des coordinations membres des CPCA au sein des CESR a été esquissé. Il était apparu, que dans la plupart des régions présentes (parmi les CPCA régionales constituées ou en cours de constitution), une majorité des coordinations membres des CPCA régionales siégeaient au CESR : ainsi l'Île de France, la Franche-Comté, le Centre, la région PACA avaient 4 de leurs membres au CESR.

**Ensemble, nous aurons à tirer les conclusions tant de l'action des CPCA régionales que de la prise en compte et de l'application par les Préfets des nouvelles dispositions du décret. Nous retiendrons de cette place accrue faite aux associations dans les CESR, des moyens renforcés d'une reconnaissance de la diversité associative sur le territoire et de son expression collective en complémentarité avec le rôle de la CPCA.**

Les CPCA régionales ont, pour la plupart d'entre elles, déjà rencontré leurs principaux interlocuteurs (Préfet de région et Président du Conseil régional) afin que leurs coordinations membres soient bien présentes au CESR. Certaines d'entre elles ont directement sollicité un poste CPCA. La Picardie et l'Île de France l'ont ainsi obtenu. La Commission " Régions " de la CPCA, réunie le 17 septembre, s'interroge sur les conditions d'exercice d'un tel mandat. Elle souhaite recueillir les avis des CPCA régionales sur les avantages et les inconvénients de cette proposition originale.



## LA PAROLE AUX ACTEURS, AVEC L'INTERVIEW DE DEUX CPCA RÉGIONALES :

### L'ILE DE FRANCE

**NICOLE DESHAYES (Présidente)  
et BRUNO COSTE, pour la CPCARIF**  
(Conférence permanente des coordinations  
associatives régionales d'Ile de France)

*La CPCA RIF a été la première CPCA  
régionale à se constituer,  
peu après la création officielle  
de la CPCA nationale.*

**Comment est née l'idée d'une CPCA et  
quels ont été les acteurs à l'origine de  
sa création ?**

ND/BC : *C'est la préparation des Assises nationales de la vie associative* de février 1999 qui nous a incités à nous regrouper. Parallèlement aux ANVA, la volonté d'organiser des Assises régionales est née et a motivé la décision de se rassembler, avec d'emblée la volonté de se mettre dans la ligne de la CPCA nationale. Une recherche des instances régionales existantes a été entreprise, sur le modèle des coordinations nationales. La constitution de la CPCA RIF a été matérialisée le 11 mai 1999 par la signature d'une Charte par les six coordinations associatives régionales membres. Les statuts ont été adoptés en mai 2000.

**Quelles ont été les difficultés  
rencontrées ?**

ND/BC : **Les difficultés de la structuration :** certaines instances sont organisées régionalement depuis peu. De plus tous les membres de la CPCA nationale n'ont pas une réalité au niveau régional et ne correspondent donc pas aux critères de la CPCA RIF. La question de l'identité régionale est plus forte en Ile de France que dans d'autres régions, les organismes régionaux d'Ile de France étant très proches de leurs organisations, fédérations et unions nationales,

d'où notre souci d'une véritable représentation régionale des coordinations membres de la CPCARIF.

À l'inverse nous rencontrons le cas de structures qui ont une représentativité au niveau régional, mais ne sont pas membres de la CPCA nationale. Citons ici par exemple, les consommateurs qui regroupent 14 associations au niveau régional et qui ont fait une demande d'adhésion à la CPCA RIF.

Un positionnement sur la composition de la CPCA au niveau régional est en fait nécessaire, des critères clairs mais souples respectueux de la diversité associative sont à définir.

**Quels ont été les premières mobilisations, les premiers dossiers ?  
Ces démarches ont-elles débouchées de manière positive pour la CPCA, ses coordinations membres et l'ensemble du mouvement associatif ?**

ND/BC : **La première démarche réussie** a été de relayer et d'amplifier l'action entamée par l'ARDEVA pour la mise en place d'un fonds régional de développement de la vie associative (FRDVA), inscrit dès 1999. Il s'agit d'une adaptation du FNDVA, financé par le Conseil régional.

La CPCA RIF participe à une Commission sur l'utilisation de cette ligne. Elle a obtenu du Conseil régional que ce fonds soit utilisé pour des actions bénéficiant à l'ensemble des associations régionales quel que soit leur champ d'intervention autour d'objectifs proposés par la CPCA RIF : formation d'administrateurs ; réalisation d'audits associatifs ; méthodologie de projets ; accès aux nouvelles technologies. Après un temps de rodage nécessaire, ce fonds est actuellement sollicité par de plus en plus d'associations régionales. Ses modalités de fonctionnement et d'accès doivent s'affiner et la CPCARIF reste très attentive à ce qu'une concertation régulière soit instaurée avec le Conseil Régional. On est encore dans le coup par coup, mais la volonté réciproque d'améliorer le partenariat est présente.

Par contre, concernant **le Contrat de Plan Etat-Région**, la CPCARIF avait demandé l'intégration d'un volet associatif, faisant valoir que les pouvoirs publics s'appuient de plus en plus sur les fédérations pour mener leurs politiques publiques et qu'il était juste qu'en retour, ils aident le secteur associatif dans sa structuration régionale. Elle n'a pas obtenu satisfaction sur ce point. Ce volet associatif a toutefois été inscrit en annexe du contrat de plan, ce qui constitue une première avancée.

**La CPCARIF a-t-elle permis une clarification de la représentation associative dans la région ?**

ND/BC : C'est aussi un rôle que nous avons naturellement fixé à la CPCA : celui de travailler à une clarification de la représentation associative.

Elle pourrait se faire dans le cadre du GRCMA au sein duquel, la CPCA a toute légitimité à devenir la partie associative. Quant au 3<sup>ème</sup> collège du CESR, il est très hétéroclite, puisqu'il y regroupe des associations, mais aussi des Présidents d'Université, les HLM, les jeunes chambres économiques.

À ce sujet, le renouvellement du CESR en octobre prochain, devrait permettre au secteur associatif de trouver une plus large place et nous nous en félicitons. A notre avis, la CPCA doit agir de concert afin de faire en sorte que la représentation associative soit la plus large possible et que les nouvelles places créées lui soient réservées.

**Quels objectifs et activités la CPCARIF s'est elle fixée pour l'année 2001 ?  
Quels sont ses principaux enjeux ?**

ND/BC : **Les activités 2001 sont principalement axées autour de la commémoration du centenaire de la loi de 1901 et de l'Engagement associatif, déclaré Grande Cause nationale 2001 :**

Les coordinations ont souhaité mettre à profit l'année 2001 pour confirmer un partenariat stratégique à long terme avec les pouvoirs régionaux. Durant cette année, il ne s'agit pas simplement de commémorer, mais de poser les bases d'une concertation durable avec les autorités publiques régionales d'Ile de France.

La CPCA a tenu son **Colloque inter-associatif "Se fédérer pour renforcer son action"**, au Conseil régional d'Ile de France le 24 avril 2001.

Le colloque était organisé autour de deux tables rondes, la première sur l'identité francilienne et ses spécificités, la seconde posant la question : politiques publiques et contractualisation régionale : les associations : partenaires, sous-traitants ou opérateurs ? Notons qu'il a plusieurs fois été question d'envisager la déclinaison de la Charte d'engagements réciproques avec les collectivités territoriales.

Monsieur Dupont, Préfet de région et Mme Bavay, vice Présidente du Conseil Régional ont clôturé ce colloque.

**Les Assises régionales de la vie associative**, seront organisées en fin d'année, le 3 décembre, en partenariat avec le Conseil régional, la Préfecture de région et le CESR, le souhait étant d'aboutir à des engagements de partenariat entre les pouvoirs publics et la vie associative régionale remplissant une mission d'intérêt général ou d'utilité sociale et de préciser le contrat de plan Etat/Région dans ce domaine.

Après la signature de la Charte d'engagements réciproques Etat – associations le 1er juillet, il s'agira aussi au niveau régional, d'élaborer une méthodologie précisant les méthodes de contractualisation prenant en compte la spécificité régionale et francilienne.

On peut dire pour conclure qu'après une année pleine de fonctionnement de ses instances, la CPCA RIF a ouvert des chantiers importants en relayant les initiatives de ses composantes. Elle a pu le faire grâce à la volonté collective de tous ses membres. Elle a beaucoup à faire encore, elle ne pourra être efficace que si elle intervient en plein accord interne et dans le respect et l'intérêt de chacun de ses membres. Nous savons tous que la structuration des fédérations, des coordinations est chargée d'une longue histoire. Au moment où nous commémorons cent ans de passé, il nous faut en tenir compte pour aller vers l'avenir et ne pas précipiter le mouvement qui s'amorce.

Nous avons appris à nous regrouper dans nos secteurs, il nous faut continuer à vivre ensemble pour vivre mieux et défendre des valeurs associatives communes.

## LA BOURGOGNE

**Jean-Louis CABRESPINE**

(Président) de la CPCA Bourgogne.

### Structuration et organisation d'un Grand Déj'

#### Comment est née l'idée d'une CPCA ?

**JLC :** La CPCA est née de l'initiative de création de la CPCA nationale et a permis à des coordinations qui travaillaient ensemble mais sans organisation particulière de se retrouver pour échanger. Elle a été constituée le 30 mai 2001 (l'une des plus récentes donc) avec 9 coordinations membres (ANIMAFAC, CCOMCEN, Coordination Sud, CRAJEP, CROS, UNAT Bourgogne, URAF, URFOL, URIOPSS).

#### Quelles ont été les premières motivations et mobilisations, les premières décisions prises ?

**JLC :** Les premières réunions ont permis à chaque coordination :

- > de donner des informations sur leur philosophie, leurs fondements, leur composition, leurs objectifs, leurs activités,
- > d'entrer en contact avec de nouvelles coordinations,
- > de déterminer des objectifs communs à moyen terme.

A partir de ces rencontres, les membres de la CPCA ont décidé :

- > de se constituer en association de fait (30 mai 2001),

- > de construire ensemble un premier projet qui tienne compte de la spécificité de chaque coordination,
- > de rencontrer les pouvoirs publics: Préfet, DRDJS, élus afin de réaffirmer la place des associations dans la société,
- > de mener une démarche pour un engagement commun dans la défense du monde associatif,
- > d'œuvrer à la reconnaissance des associations comme lieu d'émergence de l'apprentissage d'un engagement citoyen,
- > de participer à la création d'une CRES avec le GRCMA et les acteurs de l'économie sociale et solidaire,
- > de coordonner leur représentation au sein du CESR,
- > d'organiser un "Grand Déj'" le 30 septembre 2001

Les motivations qui ont présidé à cette création tiennent essentiellement au souhait de valorisation du monde associatif, de reconnaissance de celui-ci, de constitution d'une véritable représentation sur la base d'une plate-forme commune respectant l'identité de chacun.

Il reste encore beaucoup à faire et le "GRAND DEJ'" est pour les membres de la CPCA Bourgogne, un événement qui devra prouver le poids des associations dans la vie économique, sociale et culturelle bourguignonne. C'est après cet événement que s'engageront réellement les travaux de fond de la CPCA pour établir les bases d'une démarche concertée permettant de réaffirmer la place essentielle du monde associatif dans notre société.

#### Pourquoi un GRAND DEJ' ?

**JLC :** Ce Grand Déj' se veut, avant tout, une rencontre pour fêter et faire progresser l'engagement associatif. Autour d'un repas, les associations bourguignonnes se rencontrent et rencontrent le public.

Mieux faire connaître et comprendre les actions des associations auprès du grand public et des élus ; valoriser l'engagement quotidien des membres des associations (bénévoles, volontaires, salariés) ; susciter de nouveaux engagements. Voici quelques-unes des raisons qui ont poussé la CPCA Bourgogne à se mobiliser.

#### Où et Comment va se dérouler cette journée ?

**JLC :** Le Grand Déj' du 30 septembre a eu lieu au Lac KIR à Dijon. Toutes les associations de la région Bourgogne ont été invitées. 170 étaient présentes. Trois temps forts ont ponctué cette journée :

- > le matin, une conférence- débat organisée par la CPCA, sur le thème "les associations dans la société contemporaine Quels enjeux pour la Bourgogne ?",

avec trois interventions : un apport historique de Jean-Paul MARTIN sur le cheminement et le débat sur la place des associations dans la société ; une intervention politique sur la reconnaissance d'utilité sociale avec le député de l'Ardèche Jean PONTIER, qui a déposé une proposition de loi sur la reconnaissance d'utilité sociale pour les associations ; les perspectives pour la Bourgogne avec l'intervention de Simone TOLLLOT, co-rédacteur du rapport CESR sur les associations,

- > un apéritif offert par la municipalité de Dijon, puis le "Grand Déj'" lui-même : déjeuner en commun de toutes les associations (chacun apportant son repas),

- > une rencontre des associations dans l'après-midi, avec plusieurs pôles d'intérêt : des "villages" d'associations pour présenter leurs activités ; des démonstrations sportives et un mur d'escalade ; des spectacles présentés par les associations bourguignonnes ; des témoignages sur des thèmes proposés par des associations.

La journée était clôturée par un concert et un bal associatif animé par des groupes bourguignons. Plus de 3000 personnes se sont déplacées.

L'organisation de cette manifestation s'est faite en collaboration entre la municipalité de Dijon, l'Etat, les collectivités territoriales, les institutions économiques locales, les associations dijonnaises et côte d'oriennes ainsi que le soutien de nombreux partenaires.

Comme on peut l'imaginer aisément, l'organisation d'un tel événement demande temps, énergie, soutiens.

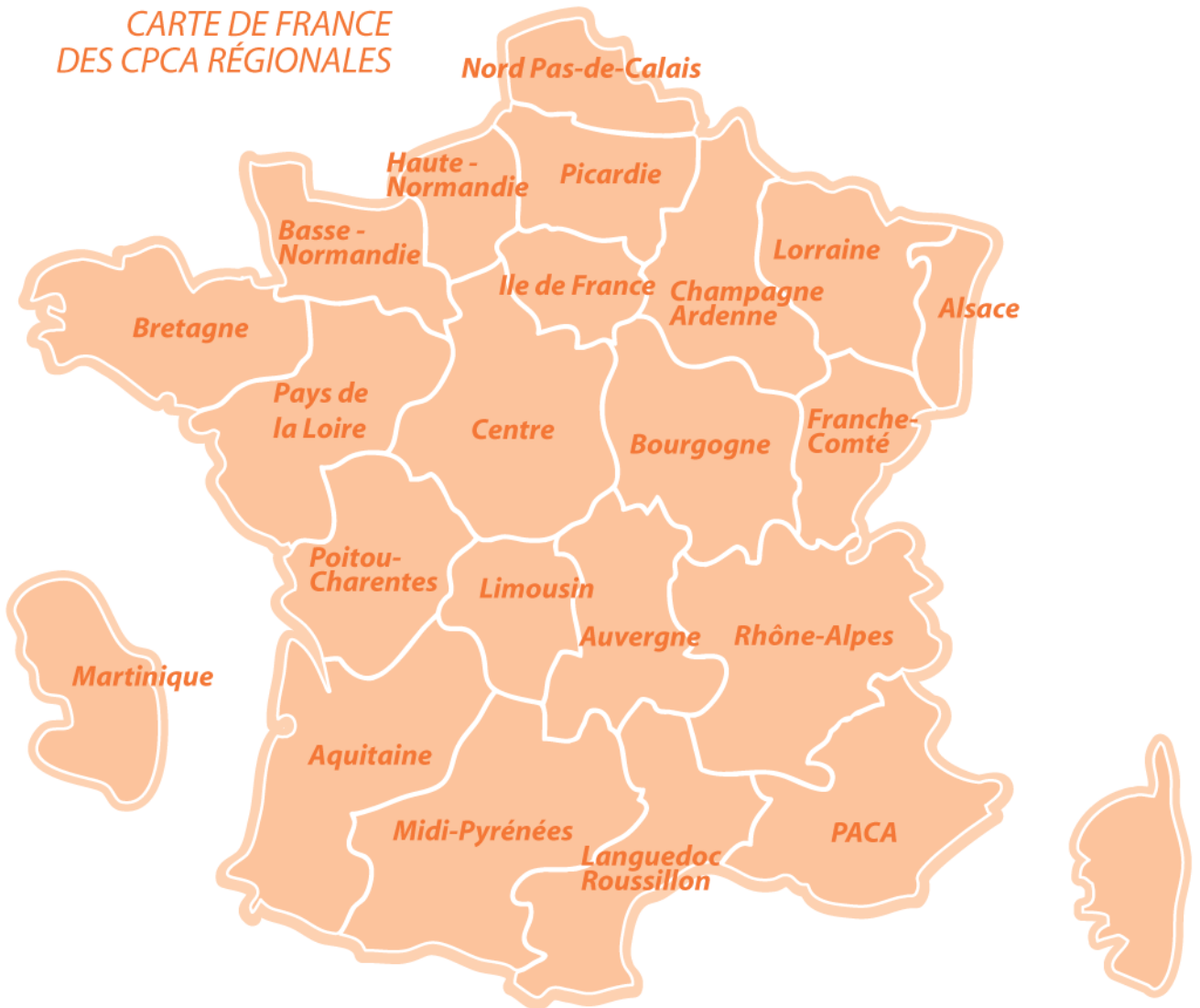
#### DERNIÈRE MINUTE :

le manque de temps, en cette année très chargée de la commémoration du centenaire de la loi de 1901, aura d'ailleurs sans doute constitué le principal frein à l'organisation de davantage de Grands Déj' dans toutes les régions de France. Par contre, on peut imaginer, que dès l'année prochaine, cette initiative puisse se généraliser et devenir un rendez-vous annuel, sorte de journée nationale des associations. Une même date pour une multitude de déclinaisons afin de mettre en lumière la richesse du monde associatif ; occasion d'échanges entre associations et ouverture des associations au public.

Plus d'informations sur le Grand Déj' des associations, dans notre prochain bulletin, spécialement consacré à cet événement.

# ETAT DE LA STRUCTURATION RÉGIONALE DE LA CPCA

CARTE DE FRANCE  
DES CPCA RÉGIONALES





## COORDONNÉES DES RESPONSABLES

### CPCA ALSACE

**Contact :** Luc LICHTLE  
FOL 68  
28 avenue de Belgique BP 243  
68315 ILLZACH Cedex  
**Tél.** 03 89 45 70 02  
**Fax** 03 89 45 33 70  
[llichtle@laligue.org](mailto:llichtle@laligue.org)  
**Composition :**  
AFGES, Alsace Nature, CRAJEP,  
URA - La Ligue, UNAT, URAF.

### CPCA AQUITAINE

**Contact :** Maurice TESTEMALE  
BP 175  
40003 Mont-de-Marsan Cedex  
**Tél et Fax :** 0556522647 (uraf)  
[maurice.testemale@libertysurf.fr](mailto:maurice.testemale@libertysurf.fr)  
**Composition :**  
CADECS, CCOMCEN, CELAVAR,  
CRAJEP, CROS, Ligue de l'Enseignement,  
UNAT, URAF, URIOPSS

### CPCA AUVERGNE

**Contact :** Christian LAMY  
CELAVAR  
9, rue Sous les Augustins  
63000 Clermont-Ferrand  
**Tél.** 04 73 31 50 45  
**Fax** 04 73 31 15 26  
[crefanet@nat.fr](mailto:crefanet@nat.fr)  
**Composition :**  
CCOMCEN, CELAVAR, CRAJEP, CROS,  
URAF, URFAL (UNAT, URIOPSS)

### CPCA BASSE-NORMANDIE

**Contact :** Michel CHAIGNON  
URFOL  
5, boulevard de la Dollée  
50009 Saint-Lo Cedex  
**Tél.** 02 33 57 08 48  
**Fax** 02 33 57 20 54  
[apac.basse.normandie@laligue.org](mailto:apac.basse.normandie@laligue.org)  
**Composition :**  
CCOMCEN, CRAJEP, CROS, UNAT,  
URAF, URFOL, URIOPSS

### CPCA BOURGOGNE

**Contact :** Jean-Louis CABRESPINE  
URIOPSS  
4, rue Chancelier de l'Hospital  
21000 Dijon  
**Tél.** 03 80 68 47 20  
**Fax** 03 80 68 47 29  
[uriopss.bourgogne@wanadoo.fr](mailto:uriopss.bourgogne@wanadoo.fr)  
**Composition :**  
ANIMA'FAC, CCOMCEN,  
Coordination Sud, CRAJEP, CROS,  
UNAT, URAFA, URFOL, URIOPSS

### CPCA CENTRE

**Contact :** Joël DUGUET  
FRANCAS  
37, bis rue du Pressoir neuf  
45000 Orléans  
**Tél.** 02 38 54 50 25  
**Fax** 02 38 42 00 62  
[dr.francas.centre@wanadoo.fr](mailto:dr.francas.centre@wanadoo.fr)  
**Composition :**  
CADECS, CCOMCEN, CGOL/LFEFP,  
CRAJEP, CROS, Coordination  
Environnement, URAF, UNAT, URIOPSS

### CPCA CHAMPAGNE-ARDENNE

**Contact :** René DUBOIS  
Jean-Claude PHILBERT  
UFCV Reims  
21, rue Dieu Lumière BP394  
**Tél.** 03 26 85 63 88  
**Fax** 03 26 85 99 30  
[ufcvreims.jcphilbert@wanadoo.fr](mailto:ufcvreims.jcphilbert@wanadoo.fr)  
**Composition :**  
CCOMCEN, CRAJEP, CROS, FONDA,  
La Ligue, UNAT, URIOPSS

### CPCA FRANCHE-COMTÉ

**Contact :** Vincent FUSTER  
CROS  
19, rue Martin du Gard  
25000 Besançon  
**Tél.** 03 81 48 36 50  
**Fax** 03 81 48 36 51  
[crosfc@wanadoo.fr](mailto:crosfc@wanadoo.fr)  
**Composition :**  
CCOMCEN, CELAVAR, CRAJEP, CROS,  
URAF, UNAT, URFOL, URIOPSS

### CPCA ILE DE FRANCE

**Contact :** Nicole DESHAYES  
ARDEVA  
51, rue de l'Amiral Mouchez  
75013 Paris  
**Tél.** 01 45 65 23 33  
**Fax** 01 45 65 32 90  
[ardeva@club-internet.fr](mailto:ardeva@club-internet.fr)  
**Composition :**  
ARDEVA, CADECS, CROS, OROLEP,  
UNAF, UNAT, URIOPSS

### CPCA LANGUEDOC-ROUSSILLON

**Contact :** Bernard REDON  
URIOPSS  
60 Impasse du Bois Joli  
34093 Montpellier Cedex 5  
**Tél.** 04 67 52 51 29  
**Fax** 04 67 54 30 32  
[uriopss.lr@wanadoo.fr](mailto:uriopss.lr@wanadoo.fr)  
**Composition :**  
CCOMCEN, CRAJEP, CROS, UNAT LR,  
URAF, URFOL, URIOPSS

### CPCA LIMOUSIN

**Contact :** Monsieur WILD  
URIOPSS  
2, rue d'Isly  
87000 Limoges  
**Tél.** 05 55 10 85 85  
**Fax** 05 55 10 32 45  
[uriopss.limousin@wanadoo.fr](mailto:uriopss.limousin@wanadoo.fr)  
**Composition :**  
CCOMCEN, CELAVAR, CRAJEP, CROS,  
UFOLIM, UNAT, URAF, URIOPSS

### CPCA LORRAINE

**Contact :** Jean-Pierre LIOUVILLE  
URFOLOR  
3 Rue Gambetta  
57000 Metz  
**Tél.** 03 87 50 45 58  
**Fax** 03 87 50 48 11  
[JEAN-PIERRE.LIOUVILLE@wanadoo.fr](mailto:JEAN-PIERRE.LIOUVILLE@wanadoo.fr)  
**Composition :**  
CADECS, CCOMCEN(JPA), CLOSI, CRAJEP,  
CROS, FONDA (ALEXIS), MIRABEL, UNAT,  
URAF, URFOLOR, URIOPSS

### CPCA MIDI-PYRÉNÉES

**Contact :** Hélios GONZALO  
FOL31  
31 rue des Amidonniers BP436  
31009 Toulouse cedex 6  
**Tél.** 05 62 27 91 16  
**Fax** 05 62 27 91 14  
[hgonzalo@laligue.org](mailto:hgonzalo@laligue.org)  
**Composition :**  
CADECS, CCOMCEN, CRAJEP, FONDA,  
La Ligue, UNAT, URIOPSS

### CPCA NORD PAS-DE-CALAIS

**Contact :** Pierre-Yves LECLERCQ (CRAJEP)  
**Tél.** 03 20 41 82 00  
**Fax** 03 20 41 82 01  
**Contact :** M. PETIT  
URIOPSS  
34, rue Patou  
59800 Lille  
**Tél.** 03 20 12 83 43  
**Fax** 03 20 12 83 69  
**Composition :**  
CADECS, CCOMCEN, CELAVAR, CRAJEP, CROS,  
FLASEN (La Ligue), URAF, URAT, URIOPSS

### CPCA PACA

**Contact :** Mr. BERTRANDY, M. DELANGLADE  
URIOPSS  
54 Rue de Paradis  
13286 Marseille CEDEX 6  
**Tél.** 04 96 11 02 20  
**Fax** 04 96 11 02 39  
[bdelanglade.pacac@uriopss.asso.fr](mailto:bdelanglade.pacac@uriopss.asso.fr)  
**Composition :**  
CADECS, CCOMCEN, CELAVAR, Coordination  
Sud, CRAJEP, CROSF, FONDA, La Ligue, UNAT,  
URAF, URIOPSS

### CPCA PAYS DE LA LOIRE

**Contact :** Marcel RETAILLEAU  
CROS  
Maison des Sports  
44, rue Romain Rolland  
BP 90312  
44103 Nantes Cedex 3  
**Tél.** 02 40 58 60 75  
**Fax** 02 40 58 59 63  
[uriopsspd@wanadoo.fr](mailto:uriopsspd@wanadoo.fr)  
**Composition :**  
CADECS, CELAVAR, CRAJEP, CROS, FONDA,  
UNAT, URAF, URFOL, URIOPSS

### CPCA PICARDIE

**Contact :** Yann JOSEAU  
CADECS/Léo Lagrange  
24, rue Jean Jaurès  
BP 626  
80006 Amiens Cedex 1  
**Tél.** 03 22 82 00 50  
**Fax** 03 22 82 00 59  
[leolagrange-picardie@nnx.com](mailto:leolagrange-picardie@nnx.com)  
**Composition :**  
CADECS, CCOMCEN, CRAJEP, CROSF, FONDA,  
LA LIGUE, URAF, URAT, URIOPSS

### CPCA POITOU-CHARENTES

**Contact :** Christian PROUZAT  
CRAJEP  
13, rue Planchet  
16800 Vouaux  
**Tél.** 05 45 92 28 32  
**Fax** 05 45 92 28 32  
**Composition :**  
CRAJEP, CROS, OROLEP, UNAT, URAF, URIOPSS

### CPCA RHÔNE-ALPES

**Contact :** Antoine QUADRINI  
URFOL  
36 Avenue Charles De Gaulle  
69300 Caluire  
**Tél.** 04 78 98 89 90  
**Fax** 04 78 98 89 99  
[urfol-ra@laligue.org](mailto:urfol-ra@laligue.org)  
**Composition :**  
ANIMA'FAC, ARDEVA, CADECS, CELAVAR,  
Coordination Sud, CROS, FONDA, UNAF,  
UNAT, URFOL, URIOPSS

### CPCA MARTINIQUE

**Contact :** Simon MORIN  
FOL  
31, rue Perrinon BP403  
97204 Fort de France Cedex  
**Tél.** 0596 60 87 87  
**Fax** 0596 63 83 67  
[fol.secretariat@wanadoo.fr](mailto:fol.secretariat@wanadoo.fr)  
**Composition :**  
CCOMCEN, CRAJEP, CROSM, La Ligue,  
UDAF, UNAT, URASS

### CPCA BRETAGNE

(CPCA en voie de constitution)  
**Contact :** René JOUQUAND  
FOL  
45, rue du Capitaine Maignan  
35000 Rennes  
**Tél.** 02 99 67 10 67  
**Fax** 02 99 67 68 88  
[fol35@laligue.org](mailto:fol35@laligue.org)  
**Composition :**  
CCOMCEN, CRAJEP, CROS, FONDA, La Ligue,  
UNAT, URIOPSS, Conseil culturel de Bretagne,  
Espace associatif de Quimper, OSCR, CASI

### CPCA HAUTE-NORMANDIE

(CPCA en voie de constitution)  
**Contact :** Paul RACE  
URFOL Rouen FOL 76  
1, bis Louis Auber  
76000 Rouen  
44103 Nantes Cedex 3  
**Tél.** 02 32 08 15 93  
**Fax** 02 32 08 15 99  
[fol76@wanadoo.fr](mailto:fol76@wanadoo.fr)  
**Contact :** M. BARDOU  
URIOPSS  
**Tél.** 02 35 62 01 35  
**Fax** 02 35 62 01 20  
[uriopss.hautenormandie@wanadoo.fr](mailto:uriopss.hautenormandie@wanadoo.fr)

## LE PARTENARIAT POUVOIRS PUBLICS – ASSOCIATIONS DANS LES TERRITOIRES.

### QUELQUES EXEMPLES D'INITIATIVES :

#### RÉGION LORRAINE

**La Charte d'objectifs  
du secteur associatif,  
une initiative précurseur  
de reconnaissance du (rôle du  
monde associatif organisé.**

L'objectif de la Charte est de " fédérer les moyens qui concourent à la réalisation d'un objectif unique : accompagner les associations dans la recherche d'un plus grand professionnalisme au service de la cohésion sociale et territoriale ".

Signée le 15 décembre 2000 par François GROSDIDIER, Vice-Président du Conseil régional de Lorraine, et Jean-Pierre LIOUVILLE, Président de la Conférence permanente des coordinations associatives de Lorraine, elle a constitué une initiative précurseur de partenariat entre collectivités territoriales et associations.

La Charte rappelle en premier lieu les atouts des associations : ancrées au cœur du territoire, elles jouent un rôle essentiel en matière d'animation, de cohésion et d'équilibre de ce territoire ; partenaire incontournable dans la logique actuelle de développement des services à la population, de dynamisation des territoires et de création d'emplois ; enfin fort dynamisme et capacité à innover.

Elle souligne ensuite que les associations ont démontré leur capacité à être de véritables partenaires de la mise en œuvre de la politique régionale et que cette reconnaissance est inscrite dans le Projet Lorrain (2000-2006) qui définit les termes d'une contractualisation avec les têtes de réseau régionales. Les réseaux lorrains, qui ont mené, depuis plusieurs années déjà, une action en faveur de l'organisation et de leur structuration ont ainsi rendu envisageable une contractualisation avec le Conseil régional.

Le principe général de cette Charte consiste à inscrire la politique régionale dans une logique de structuration de l'environnement décisionnel des associations en s'appuyant sur les têtes de réseau régionales. Il s'agit avant tout d'identifier et de mobiliser les compétences en faveur du développement et de la professionnalisation des associations autour de trois grandes missions d'ingénierie : ingénierie de projet, ingénierie financière et européenne, ingénierie de formation en direction des dirigeants bénévoles.

Ce principe général doit contribuer à atteindre les objectifs auxquels concourent les associations, à savoir : une contribution au maillage et à la dynamisation des territoires, la recherche d'une amélioration de la qualité des prestations, un réel impact sur l'emploi et sur la cohésion sociale, la consolidation d'une collaboration entre les différents acteurs associatifs.

Cette Charte, voulue par les associations, a été élaborée dès 2000 par le Conseil régional de Lorraine. Elle concerne aussi bien les associations régionales et têtes de réseau régionales ayant démontré leur capacité à intégrer un réseau structuré de compétences au service de la professionnalisation des associations que la CRES qui regroupe des coordinations associatives au travers de la CPCA mais aussi des mutuelles et des coopératives.

Une démarche contractuelle est ainsi engagée entre le Conseil régional et les têtes de réseau sous la forme de contrats de projets pluriannuels, qui définissent les objectifs opérationnels, les moyens et la procédure de suivi et d'évaluation.

Les têtes de réseau devront donc mener des actions innovantes en faveur : de la détection de nouveaux projets, du montage de projets, de la diversification des sources de financement, de la formation des dirigeants bénévoles, de la diffusion d'information.

Les moyens mobilisés par la Région le sont au titre du Projet Lorrain.

Des contrats pluriannuels de projet ont d'ores et déjà été signés, essentiellement dans le domaine de la formation. Le suivi est individuel. Une redéfinition de la Charte sera faite en 2003, après deux années pleines d'utilisation.

Cette Charte aura bien constitué un premier signe de reconnaissance entre les deux acteurs que sont les pouvoirs publics et les associations.

#### RÉGION PACA

### Une Charte régionale de la vie associative

Lors des troisièmes assises régionales de la vie associative, organisées le 30 Avril 1999, acte a été pris de la reconnaissance dont les associations ont fait l'objet lors de la conclusion des assises nationales de février 1999.

A cette occasion, le Président de la Commission jeunesse, sports et vie associative du Conseil Régional, Francis ALLOUCH, a confié au Fonds de Solidarité et de Promotion de la Vie Associative la mission d'élaborer, en partenariat avec l'ARPROVA, une charte régionale de la vie associative, qui, après concertation avec les associations volontaires de la région pendant toute l'année 2000, a été présentée en 2001, à l'occasion du centième anniversaire de la loi de 1901.

" Que les associations ne soient pas de simples bénéficiaires de l'action régionale, mais deviennent des partenaires entendus, y compris dans la définition des critères, à partir d'un nouveau contrat basé sur la reconnaissance de l'utilité des associations dans la vie sociale, économique, culturelle et sportive de la Région", tel est le vœu, clairement exprimé par le Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Michel VAUZELLE, lors de la conclusion des travaux.

La CPCA PACA, qui n'avait pas encore vu le jour au moment de l'élaboration initiale de cette Charte, sera signataire en tant que telle en tant que représentante du monde associatif de cette région ainsi que l'ensemble de ses coordinations membres et le FSPVA.

### La Charte s'articule autour de cinq grands axes :

- > Défendre les droits des associations, c'est défendre la cohésion sociale
- > Les associations ont des devoirs : développer la vie associative leur incombe en premier lieu
- > Les engagements des pouvoirs publics vis-à-vis des associations
- > Associations et pouvoirs publics ont des valeurs et des devoirs communs au service de l'intérêt général
- > Associations et pouvoirs publics doivent conjuguer les moyens pour bâtir ensemble la citoyenneté du 21ème siècle.



## RÉGION PICARDIE

**Une proposition de l'Etat**

Un document d'objectifs et d'actions visant à créer une nouvelle dynamique de partenariat entre l'Etat et le mouvement associatif a été adopté lors de la Conférence administrative régionale le 14 mars 2001. Cette Conférence, conçue comme un véritable " état-major " de l'Etat dans la région, a compétence en matière de programmation des crédits d'Etat et au-delà une fonction de prospective et de réflexion sur les stratégies de mise en œuvre des politiques en matière de développement économique et social et d'aménagement du territoire.

Ce document, qui s'inscrit dans la lignée de la circulaire sur les Conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) propose 16 actions articulées autour de 5 objectifs : soutenir l'engagement citoyen ; assurer le développement et la professionnalisation du secteur associatif ; inscrire le partenariat dans des relations sécurisées et durables entre l'Etat et les associations ; renforcer la cohérence interministérielle et simplifier les démarches administratives ; développer les informations et formations partagées.

Il a été adopté par les trois préfets de la région ainsi que par la direction générale de l'Etat en région. L'ensemble des actions mentionnées sera intégré dans le projet territorial de l'Etat.

Ce document a été repris dans une fiche du SGAR (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales) Picardie (n°65, avril 2001), qui a été présentée par Yves Briançon, Chargé de mission au SGAR, à l'occasion d'une des réunions préliminaires de la CPCA Picardie maintenant constituée. Il s'agit, entre autre, a-t-il souligné de dépasser le seul débat financier avec les associations.

Voici donc une initiative a priori intéressante de l'Etat. Les coordinations associatives (membres de la CPCA) l'ont d'ailleurs dans un premier temps saluée ; elles vont maintenant mener une réflexion en profondeur sur ce document, qui suscite nombre de réactions et vont travailler à une position commune. Il s'agira aussi de suivre attentivement l'évolution et la mise en œuvre de ce document, tout en étant vigilant à la place des associations dans tout ce dispositif, à l'heure actuelle formalisé par l'Etat.

*La question sera ensuite de suivre avec attention le respect de ces engagements et leur mise en œuvre, afin que la signature de ces Chartes (tant au niveau national, dont le dispositif de suivi est néanmoins déjà en voie de constitution, qu'au niveau régional) ne se réduise pas à une simple déclaration de principes.*

*La CPCA travaille à l'heure actuelle à définir les conditions de la déclinaison de la Charte d'engagements réciproques du 1er juillet 2001. Elle initie également un partenariat avec les associations d'élus, l'AMF dans un premier temps, afin là aussi de travailler à un cadre de déclinaison de la Charte.*

## LE FONDS NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE (FNDVA) ET SA DÉCONCENTRATION

**Abondement du FNDVA**

Le 1er juillet 2001, lors de la signature de la Charte d'engagements réciproques Etat- associations, le Premier ministre, Lionel Jospin, a annoncé une série de mesures en faveur des associations. L'une d'entre elles, et sans doute l'une des plus significatives et attendues, concerne le FNDVA et le doublement de ses crédits, les portant à 80 millions de francs. La CPCA s'est réjoui de cette initiative, qui autorise une déconcentration progressive de ce fonds dès l'année prochaine.

Suite à cette annonce, la CPCA a cependant fait part de son inquiétude quand aux conditions de mise en œuvre de cette décision. Nous avons exprimé le souhait de conserver une unité de gestion du FNDVA par l'intermédiaire d'un compte d'affectation spécial du trésor et notre inquiétude de voir ces fonds complémentaires prélevés pour partie sur les titres IV des différents ministères. Notre souci est de garantir le financement du FNDVA et la transparence des décisions.

Nous suivrons avec attention les propositions gouvernementales, qui devront s'inscrire dans le cadre des engagements pris lors de la signature de la Charte Etat-associations le 1er juillet.

**La régionalisation**

La seconde étape touchera à la consommation des fonds et à la régionalisation puisque c'est bien cette question qui est posée par la politique d'abondement du FNDVA : quel cadre veut on créer qui permette de soutenir au mieux la vie associative et son développement ? C'est dans ce cadre, qu'une expérimentation de régionalisation du fond sera menée en 2002 en Lorraine et dans le Nord Pas de Calais.

Afin de créer les conditions favorables à la réussite de cette expérience et permettre ensuite sa généralisation, la CPCA a proposé et obtenu que des représentants du conseil de gestion accompagnent les régions expérimentatrices. Elle a aussi exprimé le souci d'une représentation équilibrée entre les pouvoirs publics et les associations. L'Etat souhaite aussi trouver les conditions qui garantissent son rôle et sa mission, et d'éviter le risque d'être marginalisé au profit d'une collaboration uniquement bilatérales (associations - conseil régional)

Il s'agira d'aboutir à une régionalisation maîtrisée, avec une véritable cogestion (incluant un 3ème partenaire, à savoir le conseil régional, qui apportent aussi du financement).

Du côté associatif, il conviendrait aussi d'avoir une cellule de concertation entre les représentants associatifs au Conseil de gestion et les CPCA régionales.

(...)

# PROJET DE LOI SUR LA DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ

## Présentation de son contenu, du point de vue des associations

Le projet de loi relatif à la démocratie de proximité, présenté par Daniel Vaillant le 23 mai 2001 et adopté par l'Assemblée nationale en première lecture le 25 juin 2001, se veut constituer la première traduction législative d'une nouvelle étape de la décentralisation qu'appelle de ses vœux le Premier ministre.

## LE FONDS NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE (FNDVA) ET SA DÉCONCENTRATION (...)

### De l'expérimentation à la déconcentration du fonds ?

L'expérimentation, négociée depuis un an, fera l'objet d'une évaluation. C'est seulement sur cette base que la décision d'une déconcentration généralisée pourra être prise et que ses modalités pourront être fixées.

L'an dernier, nous avions d'ailleurs salué le souhait de favoriser une plus large utilisation du fonds, notamment dans le cadre d'une déconcentration, au plus près de l'innovation associative, suite au succès de la nouvelle organisation du FNDVA.

Si l'option déconcentration était choisie, il conviendra de déterminer la part des crédits à conserver au plan national et celle qui sera déconcentrée. Ceci nous semble pour permettre l'aide aux projets nationaux des réseaux et des associations d'envergure nationale.

Concernant la régionalisation, nous exprimons d'ores et déjà les souhaits suivants :

- > un calage sur le timing des Contrats de Plan Etat- Région,
- > une garantie de l'interministérialité dans la gestion (c'est aussi une garantie pour toucher plus d'associations)
- > la certitude que les crédits ne soient pas pris sur les lignes "vie associative" ce qui correspondrait à un pompage sur l'équivalent titre IV au niveau régional.

La CPCA poursuivra sa réflexion sur la déconcentration du FNDVA dans les mois à venir. Pour l'heure, elle cherche surtout à s'assurer que les 40 millions de francs supplémentaires annoncés soient bien une réalité puisque des incertitudes persistent sur la mise à disposition de ces fonds.

Les principaux objectifs du projet de loi sont d'associer plus largement les citoyens aux décisions locales ; de renforcer le lien élus- citoyens ; de renforcer les droits des élus locaux, notamment ceux de l'opposition ; de faciliter l'accès aux mandats locaux ; de mieux articuler ces mandats avec l'activité professionnelle ; de renforcer la formation des élus locaux et d'améliorer les conditions d'exercice des mandats ; d'assurer la transparence du processus d'élaboration des projets d'aménagement et d'équipement, ainsi que la participation du public à l'élaboration des grands projets.

### Positions : un projet satisfaisant peu les associations

Alors que le projet de loi amendé et adopté en première lecture par l'Assemblée nationale attend d'être examiné par les sénateurs, des voix se sont déjà élevées pour exprimer leur désaccord plus ou moins profond avec le texte.

François Hannyer, directeur de l'Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (l'ADELS) parle d' "une loi à l'esprit étriqué", "qui limite le territoire au seul quartier, quand les instances s'approprient aujourd'hui l'agglomération ou le pays". Il prévoit aussi que le conseil municipal de quartier pèsera, sans aucun doute, bien peu à coté du délégué aux finances ou à l'urbanisme ; et redoute l'atomisation des débats et des projets de territoires. Il souhaite enfin qu' "une consultation nationale soit aménagée de septembre 2001 à mai 2002, concomitante à la navette entre le Sénat et l'Assemblée et plaçant la démocratie locale au cœur du débat avant l'élection présidentielle". "Il est peut être urgent d'attendre", conclut-il.

L'Association des maires de France (l'AMF) rappelle, quant à elle, "solennellement que, dans notre régime républicain, le suffrage universel est la seule source du pouvoir et que les collectivités locales s'administrent librement par des conseils élus par tous les citoyens".

*Consciente de ces appréciations contradictoires, la CPCA organise avec l'AMF un groupe de travail qui devrait permettre, dès le 20 novembre prochain lors du 81<sup>e</sup> Congrès des Maires de France, d'aboutir à une déclaration commune susceptible de mieux définir la complémentarité des légitimités électives, publiques et associatives. L'objectif commun est bien, selon Jean-Paul Delevoye (Président de l'AMF) "de faire du citoyen consommateur un citoyen acteur".*

## REGARD SUR LE DÉPARTEMENT

*les CDVA  
(Conseils départementaux  
de la vie associative) :  
instance de concertation  
créée à titre expérimental.*

C'est dans le Doubs, à l'initiative du Préfet et suite aux demandes formulées par les associations, lors des assises régionales de la vie associative que s'est mis en place le premier Conseil départemental de la vie associative. Il en existe maintenant 4 en Franche-Comté, organisés par les DDVA.

Cette instance de concertation regroupe des représentants des services de l'Etat et des présidents d'associations.

Le CDVA du Doubs a, dans un premier temps, mis en place quatre groupes de travail : information-technologie de l'information et de la communication ; simplification administrative ; travaux d'intérêt général ; formation des élus associatifs et des bénévoles.

La CPCA Franche-Comté a obtenu d'y être officiellement associée, afin notamment d'articuler le niveau régional et le niveau départemental. C'est le 23 mai dernier qu'elle y a été accueillie, lors d'une réunion du CDVA qui a permis de dresser un bilan de la mise en œuvre des mesures décidées par le CDVA : les travaux du CDVA ont en effet débouché sur des actions concrètes dont un répertoire des formations proposées dans le Doubs aux élus et bénévoles associatifs ainsi qu'un renforcement de l'offre de la formation, des séances d'information et de formation sur le passage à l'euro, un répertoire des organismes de soutien à la vie associative.

Les orientations de travail adoptées concernent le passage à l'euro (poursuite du travail pour faciliter le passage à l'euro des associations), les contrats locaux de sécurité (mieux informer sur la possibilité participation des associations à ces contrats), la formation des élus associatifs, les emplois-jeunes (aider à pérenniser les activités), les conseils de développement de pays (7 "nouveaux territoires" les pays, seront créés dans le Doubs, il s'agit de renforcer l'information des associations et de faciliter l'organisation de leur représentation au sein des conseils de développement).

*La question de la création de CDVA doit faire l'objet d'échanges, d'une évaluation des problèmes et intérêts de la formule, par exemple sur la base de cette expérience.*

*Rappelons qu'au niveau départemental, l'Etat travaille à de meilleures relations des services déconcentrés de l'Etat avec les associations :*

*la circulaire MAIA (Missions d'accueil et d'information des associations) de décembre 1999 définit une stratégie départementale d'aide au développement de la vie associative et veut organiser un service public de qualité et de proximité, accessible à tous. Elle a vocation à s'intégrer dans le projet territorial de l'Etat. Actuellement en cours, elle comporte trois phases de mise en œuvre (recensement des lieux-ressources, élaboration d'un guide des lieux-ressources, mise en place des MAIA). La MAIA se veut le centre d'un réseau de lieux-ressources à la disposition de l'ensemble des partenaires intervenant dans le cadre du développement de la vie associative. Elle établit des partenariats avec les autres acteurs impliqués dans l'information, l'accueil et l'appui aux associations. Ses compétences sont le conseil du Préfet en matière de vie associative, la coordination de l'ensemble du réseau, la centralisation et la diffusion de l'information sur la vie associative, la mise en place de formations en direction des agents des services de l'Etat travaillant avec le secteur associatif.*

*Les DDVA, Délégués départementaux à la vie associative animent la MAIA et sont la cheville ouvrière du travail d'animation locale que nécessitent les mesures de mise en œuvre.*

*Rappelons que leur mission est interministérielle. La CPCA les a rencontrés en mars dernier afin de faire connaître la CPCA et l'état de sa structuration régionale et de leur présenter les divers secteurs associatifs qu'elle couvre.*



# DEUXIÈME JOURNÉE NATIONALE DES CPCA RÉGIONALES :

**le 8 décembre 2001**

Rendez-vous désormais annuel des CPCA régionales, la journée du 8 décembre permettra aux CPCA régionales d'échanger ensemble et avec la CPCA nationale. Elle permettra un état des lieux de la structuration régionale de la CPCA, maintenant presque totalement achevée.

Les enjeux politiques régionaux, notamment la reconnaissance associative en région (relations avec la Région et avec l'Etat en région...), la question du "comment travaille-t-on ensemble", à la fois en inter-associatif et entre CPCA régionales et CPCA nationale, la déclinaison de la Charte d'engagements réciproques et son suivi constitueront les principaux points de l'ordre du jour.

## **Deux nouvelles coordinations ont adhéré à la CPCA fin juin :**

la Coordination Droits de l'homme - Justice et la Coordination Environnement.  
Il sera donc aussi intéressant le 8 décembre prochain de faire un état des lieux de la structuration régionale de ces coordinations et d'aborder la question de l'élargissement des CPCAR.

## **2<sup>ÈME</sup> RENCONTRE NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE,**

**le 22 septembre 2001 à Créteil**

*(lors du festival international de la Ville.)*

Organisée par la Délégation Interministérielle à la Ville pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, cette rencontre a permis, dans un premier temps, de présenter et de débattre sur le projet de loi relatif à la démocratie de proximité, faisant apparaître de nombreuses critiques ou le peu de satisfaction et d'illusion des associations quant à ce projet. Le dernier débat a porté sur le thème du nouveau partenariat Etat-associations.

Le député du Cher, Jean-Claude Sandrier a rappelé les principaux points de son rapport sur les associations et la politique de la ville et notamment les 20 propositions déclinées autour de trois axes principaux : simplification, partenariat et soutien.

Hubert Prévot, Président de la CPCA, a ensuite présenté le nouveau partenariat instauré grâce à la signature, le 1<sup>er</sup> juillet, de la Charte d'engagements réciproques Etat - associations.

Il a notamment insisté sur la reconnaissance par l'Etat des associations comme acteurs de la transformation sociale et de la démocratie.

Il a rappelé que la Charte n'était qu'un cadre de principes, solides, sérieux et concrets, mais qu'il s'agissait maintenant de la décliner.

Claude Bartolone, ministre délégué à la Ville a conclu en annonçant toute une série de mesures que le Comité interministériel des Villes devrait prendre très prochainement en faveur des associations.

## **EN SAVOIR PLUS:**

Décret relatif au CESR :

<http://www.legifrance.fr>

Le Grand Déj' des associations :

<http://www.grandecause2001.net>

Le projet de loi sur la démocratie de proximité : pour les débats parlementaires :

<http://www.assemblee-nationale.fr>

pour le texte actuel du projet de loi :

<http://www.senat.fr>

L'ADELS :

<http://www.adels.org>

L'AMF :

<http://www.amf.asso.fr>

L'ADF :

<http://www.departement.org>

Le rapport de J. Cl Sandrier et les associations de la politique de la ville :

<http://www.ville.gouv.fr>



**conférence permanente  
des coordinations  
associatives**

**Responsable de publication :**

Hubert Prévot

**Equipe de rédaction :**

Anne Chesneau, Julien Adda

**Conception graphique :**

Pschiit.net

**Membres de la CPCA :**

ANIMA'FAC, CADECS, CCOMCEN,

CELAVAR, CNAJEP, CNOSF, COFAC,

Coordination Environnement,

Coordination SUD, FONDA,

Justice - Droits de l'homme,

La Ligue de l'Enseignement,

UNAF, UNAT, UNIOPSS.

**Siège :** 14, Passage Dubail - 75010 Paris.

**Tél.** 01 40 36 80 10. **Fax** 01 40 36 80 11

[cPCA@wanadoo.fr](mailto:cPCA@wanadoo.fr)

<http://www.cPCA.asso.fr>